

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 009-1980/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Cap au Nord Entreprendre (CANE) - Approbation d'une convention DDEAIAG 10/4499/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, MPM a approuvé le projet dénommé « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de MPM.

Planifié sur une durée de 4 ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007-2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Treize actions déclinant ces trois axes stratégiques ont été identifiées et proposées dans le dossier de candidature de MPM ; une de ces actions déclinées dans l'axe « soutien à l'économie et à l'emploi » concerne la structuration du réseau associatif inter-entreprises sur Marseille Nord. Son but est de renforcer la mise en réseau des entreprises sur les arrondissements du Nord de Marseille au travers d'associations existantes : celles existantes dont « Arnavant » et « Entrepreneurs de la Zone Franche » ou celle à créer s'il y a lieu. Une dynamique en faveur de l'emploi local, de l'entrepreneuriat et du cadre de vie sera ainsi impulsée et renforcée.

Fort du soutien du FEDER, de la Caisse des dépôts, de la CCIMP, de MPM, 2009 a permis la création de l'association Cap au Nord Entreprendre le 29 octobre 2009, premier acte fondateur de la structuration du réseau inter-entreprises dont le siège social est situé Cité de la Cosmétique, 2 rue Odette Jasse, 13015 Marseille au cœur de la ZFU des 14^{ème} et 15^{ème} Sud.

L'association Arnavant et Entrepreneurs en Zone Franche (EZF) en sont les membres fondateurs. Son objet est de renforcer et développer les réseaux d'entreprise existants sur les territoires économiques du Nord de Marseille par la mutualisation de leurs moyens et de leurs actions ; favoriser la création d'emplois sur son territoire, promouvoir l'activité économique dans les quartiers du Nord de Marseille et favoriser l'intégration des entreprises au cœur de ces quartiers.

L'association Cap au Nord Entreprendre décline en 2010 son plan action autour de 4 axes :

- développement et lisibilité du réseau : stratégie de communication et outil de prospection, accueil des nouveaux arrivants, rencontres inter-entreprises
- emploi : rencontre-débat Emploi Marseille Nord, participation Forum Emploi Marseille Nord, portail emploi
- environnement et développement durable : problématique transports en ZUS, groupement d'achats,
- culture : graph en zone urbaine sensible, ambassadeurs culturels en entreprise.

Le budget prévisionnel de l'association Cap au Nord Entreprendre est de 198.000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Achats et charges extérieures liés aux actions	125.000 euros
- Frais de personnel	56.500 euros
- Frais de structure – achats et charges extérieures	21.000 euros

	198.000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- FEDER	83.000 euros
- Conseil Régional	30.000 euros
- Communauté Urbaine MPM	50.000 euros
- Caisse des dépôts et consignations	10.000 euros
- autofinancement	20.000 euros
- fonds privés	5.000 euros

	198.000 euros

Considérant l'importance du projet, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement au titre de l'année 2010 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50.000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre, dont les modalités d'application sont définies dans la convention ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projet du PO FEDER 2007-2013 Axe 4-1 initié par l'Etat,
- La délibération Eco 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »,
- Le comité régional de programmation du 11 avril 2008,
- La lettre de Monsieur le Préfet de la Région Paca du 5 mai 2008.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la mise en œuvre d'une dynamique des associations d'entreprises en vue de favoriser l'emploi local, l'entrepreneuriat et l'ancrage territorial sur les quartiers du Nord de Marseille
- L'intégration de cette opération au sein du programme opérationnel FEDER 4-1 porté par MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50.000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre (CANE).

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE).

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2010 – Chapitre 65 – Nature 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-Politique B 320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI